

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016 à 20 H en mairie

- Étai(en)t présent(es) excusé(es) : BEY Ophélie-BOUDRY Véronique-CHAVANEL Laurent-CORNELOUP Séverine-DIRY Jean-charles-DUMAS Martine-DUTREMBLE Gilles-GAUDET Charles-LACOMBRE Henri-Gabriel-LARUE Philippe-LOMBARD Nathalie-QUILLIVIC Eliane-RIZET Jean-Pierre-RUAUX Eveline-RYCHLICK Jean-Louis-SCHIAVONE Pascal-TILLIER Jacky
- Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat respectivement à :
- PUZENAT Jessica à BEY Ophélie

Un scrutin a eu lieu, Jean-Pierre RIZET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

En préambule, Le Maire propose une minute de silence concernant les attentats de Bruxelles et le décès tragique de la famille ZIZUTTO.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07/01/2016

Le compte rendu est adopté avec **19 voix "POUR"**

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion établi par le Percepteur est identique au compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé par 19 voix "POUR"

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Après avoir présenté le compte administratif Madame le Maire demande à M. RIZET premier adjoint, de présider le vote selon les termes suivants :

Compte administratif du budget principal 2015 :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	392 614.07	224 419.10
Fonctionnement	1 665 940.95	1 918 798.65

L'excédent définitif à transférer au budget 2016 s'élève à 616 870 €

Le compte administratif du budget principal 2015 est adopté par 15 voix "POUR" et 3 abstentions, le Maire ne participant pas au vote.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Mme le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2015 au budget primitif 2016, soit la somme de : 616 870 €

Accord avec 19 voix "POUR"

SUBVENTIONS 2016 - Voir annexe 1

Mme le Maire demande à l'adjoint chargée des associations de présenter les subventions qui seront soumises au vote.

Pour mémoire, seules les subventions qui ont fait l'objet d'une demande circonstanciée sont prises en compte, pas de bonification par rapport à 2015.

La subvention du CCAS proposée pour cette année est de 23 300 € (23 000 € pour les aides et 300 € pour la participation aux Restos du Cœur):

Mme le maire présente aux élus la répartition des dépenses du CCAS en 2015.

Les élus qui font partie du bureau de certaines associations ne participent pas au vote des subventions correspondantes aux dites associations :

➤ M. DUTREMBLE et M. RYCHLICK, pour l'Amicale Laïque

La subvention est adoptée par 14 voix "POUR", 2 ABSTENTIONS, 1 VOIX CONTRE.

➤ M. CHAVANEL, pour l'Association Locale des Parents d'Elèves

La subvention est adoptée par 14 voix "POUR", 3 ABSTENTIONS, 1 VOIX CONTRE.

➤ Mme PUZENAT qui a donné pouvoir à Mme BEY, pour l'association ROZ D'ECOLE

La subvention est adoptée par 14 voix "POUR", 3 ABSTENTIONS, 1 VOIX CONTRE

Les autres subventions sont adoptées par 11 voix "POUR" et 7 voix CONTRE pour un montant total de 62 061€

Pour l'année prochaine, une réunion de réflexion sur des critères d'attribution aura lieu avant le vote du budget

Cette année, le vote de la participation au RASED est ajourné car CIRY LE NOBLE ne fait plus partie du réseau de SANVIGNES

FISCALITE 2016 - FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES

Mme le Maire propose de maintenir inchangés les 3 taux de la fiscalité locale, rappelant qu'ils n'ont pas bougé depuis 1995

TH: 17,27 %

FB: 25,33 %

FNB: 60,97 %

Les taux pour la fiscalité locale sont adoptés par 19 voix "POUR".

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Présentation par le Maire et le 1^{er} adjoint :

- La baisse des dotations de l'état (DGF) fait une pause, ce qui va permettre aux élus de poursuivre la modernisation de notre commune avec plus de sérénité. Bien évidemment nous ne savons pas ce qu'il en sera les années à venir.

- La première tranche de la mise en accessibilité des lieux recevant du public sera lancée, elle concernera le restaurant scolaire et le restaurant "Marco Pizza".

- L'agrandissement du columbarium.

- La quatrième tranche de remise à niveau des points lumineux de l'éclairage public sera réalisée, elle permettra de réduire la consommation et les coûts d'entretien net et de faire des économies d'énergie.

- La remise à niveau de l'informatique à la mairie, et dans les écoles se poursuit. Cette année elle concernera plus particulièrement le logiciel et les ordinateurs de la bibliothèque, une partie des ordinateurs dans les 4 groupes scolaires et le service animation.

- La réfection des chemins, Château Fleury, impasse Maurice Rizet, placette rue Durantin.

- La rénovation de la façade de l'école François Chapuis sera entreprise ainsi que la réfection de la toiture de l'école maternelle du bourg.

- L'entretien et l'achat de matériels pour les services techniques se poursuit. Cette année, la dépense principale concernera le remplacement d'un véhicule utilitaire.

- Le remplacement du lave vaisselle et l'équipement d'une cellule de refroidissement seront réalisés au restaurant scolaire ainsi que le remplacement de l'étuve à la salle des fêtes

Le budget est adopté par 15 voix "POUR" et 4 abstentions

Dépenses de fonctionnement en €		Recettes de fonctionnement en €	
Charges à caractère général	1 150 300	Excédent reporté	616 870
Charges de personnel	819 570	Atténuation de charges	26 050
Charges de gestion courante	180 500	Produits du domaine	12 245
Intérêts des emprunts	12 392	Impôts et taxes	1 055 752
Charges exceptionnelles	5 550	Dotations et subventions	818 131
Atténuation de produits	205 000	Produits de gestion courante	62 000
Virement à la section d'investissement	208 836	Produits exceptionnels	100
Dépenses imprévues	10 000	Produits financiers	néant
		Transfert de charges	1 000
Total des dépenses de Fonctionnement	2 592 148	Total des recettes de fonctionnement	2 592 148
Dépenses d'investissement en €		Recettes d'investissement en €	
Déficit d'investissement reporté (années antérieures)	275 319	Virement de la section de fonctionnement	208 836
Capital des emprunts	38 198	Couverture du déficit d'investissement (années antérieures + RAR)	377 528
Immobilisations incorporelles (compris RAR)	11 900	Différences sur réalisation	néant
Immobilisations corporelles (compris RAR)	306 750	Dotations fonds divers et réserves	108 654
Immobilisations en cours (compris RAR)	101 600	Subventions d'investissement (compris RAR)	43 749
Dépenses imprévues	5 000	Emprunt	0
Cautions sur locations de logements communaux	1 600	Cautions sur locations de logements communaux	1 600
Total des dépenses d'investissement	740 367	Total des recettes d'investissement	740 367
Total des deux sections	3 332 515	Total des deux sections	3 332 515

BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT RUE HENRI MUGNIER"

COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le compte de gestion établi par le Percepteur est identique au compte administratif. Il clôture de manière définitive ce budget

Le compte de gestion est approuvé par 19 voix "POUR".

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Après avoir présenté le compte administratif qui clôture de manière définitive le budget, Madame le Maire demande à M. RIZET premier adjoint, de présider le vote selon les termes suivants :
Compte administratif du budget 2015 du Lotissement Henri Mugnier:

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	0	49 290.60
Fonctionnement	49 290.60	54 660.94

Le compte administratif 2015 du budget annexe du lotissement "rue Henri Mugnier" est approuvé par voix 18 "POUR", le Maire ne prenant pas part au vote.

ACQUISITION DU BAR LE TERMINAL

Suite à la liquidation judiciaire du Bar le Terminal appartenant à M. RANCILLAC Alain et après deux ventes aux enchères infructueuses, la commune s'est portée acquéreur de l'immeuble pour 30 000 € TTC. Dès que le juge commissaire rendra sa décision, il pourra y avoir prise de possession des lieux pour envisager des travaux.

- ACCORD avec 19 voix "POUR"

-

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DE LA PIZZERIA

La Société MARCO PIZZA qui est locataire de la pizzeria a décidé de remettre le fonds en location gérance à une nouvelle restauratrice. La commune étant propriétaire des locaux, un avenant au bail commercial a été établi.

- ACCORD avec 19 voix "POUR"

ACQUISITION D'UN SEMOIR

La commune a décidé de vendre un semoir très ancien qui n'était plus utilisé par les services techniques municipaux au prix de 150 € TTC

- ACCORD avec 19 voix "POUR"

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS

Suite à l'attribution d'un emploi pour un dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans par l'Education Nationale, le Maire propose d'ouvrir ce dispositif pour l'année scolaire 2016-2017 à l'école maternelle du Bourg et d'engager une réflexion pour la réorganisation des groupes scolaires sur la commune. L'école maternelle du Bourg semble en effet la plus appropriée car il n'y a que peu d'aménagements à réaliser, qu'il y a un lien avec le Relais Assistants Maternels et que la garderie et le restaurant scolaire se trouvent à proximité. Une réunion sera organisée le 6 avril avec l'IEN et les parents concernés qui devront s'engager à mettre les enfants toute l'année scolaire. La commune mettra à disposition une ATSEM dédiée.

ACCORD avec 19 voix "POUR"

CONVENTION AVEC LA CUCM POUR LA BRIQUETERIE ET RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS

1. CONVENTION AVEC LA CUCM POUR LA BRIQUETERIE

De nouveau, une convention interviendra entre la CUCM et la commune pour la mise à disposition de la briqueterie cet été. Le site sera ouvert pour la nuit des musées en mai, en juillet -août, et en septembre pour les journées du patrimoine.

ACCORD avec 19 voix "POUR"

2. RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS

Il est nécessaire de recruter deux jeunes pour assurer l'accueil du mardi au dimanche de 14h à 18h à raison de 104 heures mensuelles.

- **ACCORD avec 19 voix "POUR"**

VOTE DES TARIFS DES CAMPS 2016

Pour préparer au mieux l'ouverture du centre en juillet, 3 camps sont proposés :

- Un camp à PONT DE VAUX à la maison de l'eau et de la nature pour 12 enfants de 6/8 ans : coût par enfant en fonction du quotient familial entre 25 et 98 €
- Un camp à AZE au camping pour 12 enfants de 9/11 ans : coût par enfant en fonction du quotient familial entre 22 et 67 €
- Un camp à MONTREVEL EN BRESSE pour 12 jeunes : coût par jeune 97 €

ACCORD avec 19 voix "POUR" accepter les tarifs des camps sachant que la commune participe à hauteur de 50% par enfant

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

Tout d'abord à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition d'un nouveau logiciel et du matériel informatique.

Ensuite, dans le cadre du dispositif d'Appel à Projets 2016 lancé par le Conseil Départemental, le Maire propose de déposer un dossier pour la réfection de la toiture de l'école maternelle du Bourg. Ce qui permettra de réaliser des économies d'énergies. Le budget prévisionnel est estimé à 11 186 € HT.

ACCORD avec 19 voix "POUR"

VŒU CONCERNANT LA GARE TGV

Suite à une réflexion engagée par la Direction Régionale de la SNCF de supprimer la vente des billets en gare, les élus de la CUCM se sont élevés contre ce projet. Ce sera de nouvelles suppressions d'emplois, des conditions d'accueil en régression, des difficultés d'accès pour certains usagers peu familiers des nouvelles techniques de ventes en ligne.

En conséquence, les élus se prononcent contre ce projet par 18 voix et 1 ABSTENTION.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne des informations sur l'accueil des 3 familles de migrants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire
Jean Pierre RIZET

SIGNATURES